

Saguenay, le 7 novembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 200470686 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 octobre dernier, concernant le 3861, chemin de la Péninsule, Shipshaw. Les documents visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation, 12 décembre 2006, 3 pages;
2. Certificat d'autorisation, 23 mai 2012, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Nadia Savard, responsable de l'analyse de votre dossier, à l'adresse courriel suivante nadia.savard@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Nadia Savard
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

Saguenay, le 12 décembre 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Club nautique Shipshaw
1348, rang des Chutes
Saint-Ambroise (Québec) G7P 2V4

N/Réf. : 7430-02-01-0159600
400367233

Objet : Agrandissement de la marina de Shipshaw

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 juin 2006, reçue le 9 juin 2006 et complétée le 8 décembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Procéder à l'agrandissement de la marina de Shipshaw, impliquant l'installation d'ancrages de béton sur le littoral et de deux sections flottantes de 240 mètres carrés ;
- Procéder à l'implantation de deux bases en bois de 9 mètres carrés dans la bande riveraine.

Le tout localisé en bordure de la rivière Saguenay, en front du lot 30 ptie, rang A, arrondissement de Jonquière, ville de Saguenay.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7410-02-01-0115001
400367233

Le 12 décembre 2006

- Lettre adressée à Art. 53-54, Club nautique de Shipshaw, signée par M. Guy Lafond, agent, Transport Canada, protection des eaux navigables, région du Québec, le 18 mai 2006;
- Document intitulé « *Quai, abri à bateau, pont et ponceau, section « le quai flottant »* », accompagnant la lettre adressée à Art. 53-54, Club nautique de Shipshaw, signée par M. Guy Lafond, agent, Transport Canada, protection des eaux navigables, région du Québec, le 18 mai 2006;
- Plan intitulé « *Marina de Shipshaw, culée de quai* », accompagnant la lettre adressée à Art. 53-54, Club nautique de Shipshaw, signée par M. Guy Lafond, agent, Transport Canada, protection des eaux navigables, région du Québec, le 18 mai 2006;
- Plan intitulé « *Marina de Shipshaw, quai (profils)* », accompagnant la lettre adressée à Art. 53-54, Club nautique de Shipshaw, signée par M. Guy Lafond, agent, Transport Canada, protection des eaux navigables, région du Québec, le 18 mai 2006;
- Lettre adressée à M^{me} Véronique Tremblay, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Art. 53-54, Club nautique Shipshaw, le 24 mai 2006;
- Formulaire de demande d'autorisation et deux annexes explicatives complémentaires accompagnant la lettre adressée à M^{me} Véronique Tremblay, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Art. 53-54, et Art. 53-54, Club nautique Shipshaw, le 24 mai 2006;
- Carte de localisation de la marina de Shipshaw, accompagnant la lettre adressée à M^{me} Véronique Tremblay, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Art. 53-54, Club nautique Shipshaw, le 24 mai 2006;
- Plan général des lieux intitulé « *Marina de Shipshaw* », accompagnant la lettre adressée à M^{me} Véronique Tremblay, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Art. 53-54, Club nautique Shipshaw, le 24 mai 2006;
- Plan intitulé « *Marina de Shipshaw 2002* », accompagnant la lettre adressée à M^{me} Véronique Tremblay, ministère du Développement

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-3-

N/Réf. : 7410-02-01-0115001
400367233

Le 12 décembre 2006

durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Art. 53-54
, Club nautique Shipshaw, le 24 mai 2006;

- Plan intitulé « *Marina de Shipshaw 2006* », accompagnant la lettre adressée à M^{me} Véronique Tremblay, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Art. 53-54
, Club nautique Shipshaw, le 24 mai 2006;
- Neuf photographies de lieux, accompagnant la lettre adressée à M^{me} Véronique Tremblay, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, signée par Art. 53-54
, Club nautique Shipshaw, le 24 mai 2006;
- Lettre adressée à Art. 53-54
, Club nautique Shipshaw, signée par Art. 53-54
, é.a., conseiller en immeubles, affaires immobilières, Art. 23-24
, le 4 décembre 2006.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HT/VT/ds

Hélène Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 23 mai 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C.P. 129
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

N/Réf. : 7450-02-01-0001400
400925654

Objet : Mise aux normes de la marina de Shipshaw -
Remplacement des 44 emplacements et aménagement
d'un lien cyclable entre Shipshaw et Jonquière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 22 mars 2012, reçue le 26 mars 2012 et complétée le 17 avril 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remplacement des sections de la marina de Shipshaw actuelle pour accueillir 44 embarcations de plaisance. Le tout pour un empiètement approximatif de 670 mètres carrés de la rivière Saguenay;

Procéder à l'installation de blocs servant d'ancrage (4 de 2,4 m x 2,4 m x 0,3 m et 26 de 1,8 m x 1,8 m x 0,3 m) pour un empiètement approximatif de 107 mètres carrés dans le littoral de la rivière Saguenay situé à la marina de Shipshaw;

Procéder à l'installation de 4 blocs servant d'ancrage (1,83 m x 1,83 m x 0,3 m) pour un empiètement approximatif de 13 mètres carrés dans le littoral de la rivière Saguenay (rive sud, secteur Jonquière);

Procéder à l'installation de deux butées en béton (empiètement de 7,5 mètres carrés) dans la bande riveraine pour y ancrer les passerelles;

Procéder à l'installation de quatre quais flottants pour une superficie totale d'environ 115 mètres carrés en rive sud de la rivière Saguenay, secteur Jonquière;

Procéder à l'installation de deux passerelles pour rejoindre les quais flottants.

Le tout localisé sur le lot 30, Rang A, cadastre du canton de Simard pour la marina de Shipshaw et le lot 17A-P, Rang 1, cadastre du canton Jonquière pour le secteur en rive sur de la rivière Saguenay, Ville de Saguenay.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

- Document de demande de certificat d'autorisation intitulé *Mise aux normes de la marina de Shipshaw* accompagné de six annexes, signé par Art. 53-54, professionnel en environnement, Dessau inc., le 22 mars 2012;
- Courriel de Art. 53-54, professionnel en environnement, Dessau inc., avec une pièce jointe, adressé à M^{me} Marie-Christine Saulnier, biol. M. Sc. du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs envoyé le 17 avril 2012 à 13 h 11 intitulé *CA de la mise aux normes de la marina de Shipshaw*, 1 page;
- Document de demande de certificat d'autorisation intitulé *Aménagement d'un lien cyclable entre Shipshaw et Kénogami* accompagné de six annexes, signé par Art. 53-54, professionnel en environnement, Dessau inc., le 24 avril 2012;
- Courriel de Art. 53-54, ing., Dessau inc., adressé à M^{me} Marie-Christine Saulnier, biol. M. Sc. du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs envoyé le 9 mai 2012 à 9h15 intitulé *RE: RE : Suivi marina Shipshaw*, 4 pages.

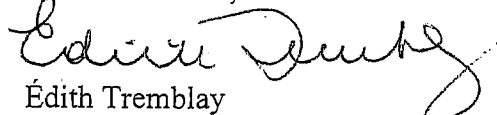
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

ÉT/MCS/mcw

Pour le ministre,



Édith Tremblay

Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean